

AVMG, LES BRÈVES

MEMBRE DE LA FÉDÉRATION SYNDICALE SUD-SERVICE PUBLIC ET DE SUD EDUCATION
PARUTION À L'IMPROVISTE

Où vous apprendrez comment Berne et Lausanne sont au diapason, comment certaines luttes se mènent à la baguette et comment certains refrains ont la vie dure. En avant la chansonnette !

FERMER LES GYMNASES, C'EST RETROUVER LE PLEIN EMPLOI !

Le conseiller fédéral Schneider-Amman s'est illustré cet automne en remettant à la mode l'opposition aussi éculée qu'inepte de l'intelligence de la main et des savoirs théoriques. Il a comparé la société à une pyramide dont la base serait composée de personnes aux compétences manuelles et le sommet d'intellectuel-le-s (dont lui-même ?). Le tout pour garantir la compétitivité et l'esprit d'innovation de la Suisse. Et lui éviter des taux de chômage à l'anglaise ou à la française. Si l'on croit rêver à lire autant de sottises, il faut relever que cet avis recoupe largement celui, plus près de nous, exprimé par le Département vaudois de la formation, de la jeunesse et de la culture (DFJC) :

« Dans le canton de Vaud, [...] on a l'illusion (*sic*) que plus le bagage scolaire est lourd, mieux on est armé » dixit Philippe Martinet, chargé de mission. Ainsi, les diplômés ne seraient pas un plus sur le marché de l'emploi. Les statistiques du chômage et de l'aide sociale sont-ils donc truqués, qui indiquent tout le contraire ? De même que celles qui révèlent que le niveau de qualification des personnes immigrées récemment dans notre pays est supérieur à celui des Suisse-sse-s. Si les gymnasiens-ne-s n'ont pas grâce aux yeux du député de Gland, les apprentis-e-s en prennent aussi pour leur grade, qui seraient un « poids » pour les petites entreprises. Pour qui l'actuel locataire du perchoir lance-t-il son cri perçant ? Nous eussions aimé qu'il stridulât ou ululât mais l'oiseau n'a qu'un cri banal.

Les parents sont épinglés également, car sans doute totalement déconnectés de la réalité économique (tout le monde ne peut pas s'appeler Schneider-Amman). « En Suisse romande, on trouve des familles qui veulent que leur enfant devienne vétérinaire alors qu'il a de la peine à finir l'école obligatoire. » Paroles de Jean-François Steiert, délégué aux Affaires intercantionales du DFJC. Quoi, il y a des parents qui pensent que le sort de leur enfant n'est pas scellé dès l'école obligatoire, qu'il y a d'autres possibles que des futurs déterminés à 11 ans ?

Quant à Daniel Noverraz, chef de division (*re-sic*) au Service cantonal de l'enseignement postobligatoire, il regrette que le canton de Vaud n'ait pas sur son sol d'usine Pilatus, entreprise qui stimule selon lui les vocations des jeunes du côté de Nidwald. Pour sa retraite, nous ne pouvons que lui souhaiter un atterrissage ... tout en douceur. (Toutes les citations sont tirées du *24Heures* du 18.09.2012.)

QUESTION SUBSIDIAIRE

Un chargé de mission, un délégué aux affaires intercantionales, un chef de division... Il y a une étude sur la proportion de hauts fonctionnaires hostiles à la formation au DFJC, en comparaison intercantonale ?

MUSIQUE, MAESTRO !

Nos collègues maîtresses et maîtres de musique ont lutté avec acharnement pour la revalorisation de leur fonction. Ils et elles ont d'abord obtenu d'être colloqué-e-s en 14512-13 (contre un 14511-12 suite à DECFO). Plus que léger « hic », la lettre A qui leur enlevait un niveau de revenu et équivalait à un décevant *statu quo* salarial. Il restait par conséquent à faire tomber ce A ... et c'est chose faite depuis peu. La Haute école de musique (HEMU) a en effet reconnu le parcours professionnel de deux tiers de nos

collègues comme valant une formation de niveau Master. Très bel exemple de persévérance. Quant au tiers restant – on n’obtient rien d’un coup dans ce bon canton -, il sait exactement ce qu’il faut entreprendre pour décrocher ledit papier et (dé)gommer la lettre A du même coup. Courage encore à celles et ceux qui sont dans la dernière ligne droite !

« TU PRÉFÈRES AVOIR DES DENTS EN BOIS OU UNE JAMBE EN MOUSSE » ?

Drôle de surprise pour nos collègues de bureautique et d’informatique. Alors que le DFJC doit s’aligner sur des exigences fédérales en matière de formation des enseignant-e-s dans ces branches, il essaie de faire porter quasiment tout l’effort que celles-ci impliquent aux enseignant-e-s en question. Alors que la situation est clairement celle d’une formation continue imposée par l’employeur, seul un remboursement maximal de CHF 1'500.- est envisagé par la DGEP, sur présentation des justificatifs et après obtention de la certification. En bref, le « choix » se situe entre une formation de 11 jours à CHF 5'000.- ou une autre de 400 heures pour CHF 3'500.- . C’est presque comme dans un célèbre sketch de Pierre Palmade (à voir sur notre site).

Plus sérieusement, sur mandat de plusieurs de ces collègues, SUD Education a écrit à Séverin Bez pour demander que l’employeur garantisse aux maître-sse-s concerné-e-s la mise à disposition de tous les moyens nécessaires à l’accomplissement des formations demandées (décharges, frais de cours et d’examens). Qui commande, paie.

LA PENSÉE DU HÉRON

Notre héron avise un drôle de volatile qui crie à qui veut l’entendre : "*10 mille gymnasiennes en moins, c'est 10 mille postes de travail en plus dans l'industrie et les services!* ». Il lui chante : « *Voyez, voyez, la machine tourner / Voyez, voyez, la cervelle sauter / Voyez, voyez les rentiers trembler / Hourra, cornes-au-cul, vive le Père Ubu !* ». Chanson en entier sur notre site, en hommage à Alfred Jarry. Par une chandelle verte !

ADHÉREZ MAINTENANT ET PAYEZ EN 2013

En nous renvoyant le bulletin ci-dessous complété, vous devenez membre à part entière dès réception de notre part. La cotisation annuelle vous sera envoyée en 2013. Une occasion en or de devenir membre de l’AVMG et par conséquent de la Fédération syndicale SUD. Comme Noël avant l’heure. Nous en profitons pour vous souhaiter

**À TOUTES ET TOUS
UN TRÈS JOYEUX NOËL
ET UN EXCELLENT PASSAGE À LA NOUVELLE ANNÉE !**

à découper

DEMANDE D’ADHESION à l’AVMG (CHF 180.-/année civile)

Nom : _____ Prénom : _____

Rue : _____ NPA / Localité : _____

Téléphone : _____ / _____ Etablissement : _____

Fax ou e-mail : _____ Type de contrat : _____

Date : _____ Signature : _____

AVMG, Case postale 5280, 1002 Lausanne / www.avmg.ch / e-mail : avmg@avmg.ch